



CGEM

الإتحاد العام لمقاولات المغرب
+ⵓⵎⵓ ⵜⵓⵏⵓⵎⵓⵏⵉⵜ ⵜⵓⵎⵓⵏⵉⵜ ⵜⵓⵎⵓⵏⵉⵜ ⵜⵓⵎⵓⵏⵉⵜ
Confédération Générale des Entreprises du Maroc

Dossier d'Adhésion ASSOCIATIONS

INCLUSION

COMPÉTITIVITÉ

CROISSANCE

Monsieur le Directeur Général Délégué
CGEM
23, bd Mohamed Abdou
Quartier Palmiers
20340 Casablanca

Monsieur le Directeur Général Délégué,

Je soussigné(e) :.....

Agissant en qualité de :.....

de l'Association :.....

vous prie de bien vouloir instruire notre dossier de demande d'adhésion
comprenant :

- Un dossier d'adhésion dûment renseigné ;
- Un chèque du montant de notre cotisation conforme au barème figurant en annexe ;
- Une copie des documents constitutifs du groupement ;
- Une copie du récépissé des dépôts légaux des documents constitutifs ;
- Une copie du P.V de la dernière Assemblée Générale ;
- Une liste des membres du bureau ;
- Une liste des membres du groupement.

Par la présente, je déclare avoir pris connaissance des statuts et règlement intérieur de la CGEM et y adhérer sans réserve.

Je vous prie, Monsieur le Directeur Général Délégué, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Signature & cachet de l'association

INFORMATIONS SUR L'ASSOCIATION

Raison sociale (en Majuscule) :

.....
.....

Sigle (en lettre capitale) :

.....

Date de création :

Etendue géographique : Nationale Régionale

Adresse :

.....

Ville : Code postal :

Tél : Fax :

Site web :

E-mail :

Identifiant Commun de l'Entreprise (ICE) :

.....

Effectif permanent :

Nombre d'adhérents :

Entreprises : Associations :

Personnes physiques :

Contacts :

Président :

Tél : Email :

Vice-président :

Tél : Email :

Secrétaire Général :

Tél : Email :

Trésorier:

Tél : Email :

Interlocuteur CGEM :

Tél : Email :

Votre activité

Cochez votre secteur d'activité

<input type="checkbox"/>	Agriculture, Aviculture, Agroalimentaire et Minoterie
<input type="checkbox"/>	Automobile
<input type="checkbox"/>	Artisanat
<input type="checkbox"/>	Assurances et réassurances
<input type="checkbox"/>	Bâtiments et travaux publics
<input type="checkbox"/>	Chimie et Parachimie
<input type="checkbox"/>	Commerce et services
<input type="checkbox"/>	Électricité, Électronique et Énergies renouvelables
<input type="checkbox"/>	Énergie
<input type="checkbox"/>	Enseignement privé
<input type="checkbox"/>	Immobilier
<input type="checkbox"/>	Industrie Minière
<input type="checkbox"/>	Industrie aéronautique et spatiale
<input type="checkbox"/>	Industries Culturelles et Créatives
<input type="checkbox"/>	Industries forestières, des arts graphiques et de l'emballage
<input type="checkbox"/>	Informatique, bureautique et mobilier de bureau
<input type="checkbox"/>	Matériaux de construction
<input type="checkbox"/>	Médias et communication
<input type="checkbox"/>	Métallurgie, mécanique et électromécanique
<input type="checkbox"/>	Nouvelles technologies, Télécommunications et Offshoring
<input type="checkbox"/>	Pêche et transformation de produits de la pêche
<input type="checkbox"/>	Plasturgie
<input type="checkbox"/>	Santé
<input type="checkbox"/>	Secteurs bancaires, financiers et de microcrédit
<input type="checkbox"/>	Textile, habillement et cuir
<input type="checkbox"/>	Transport, Logistique et Transit
<input type="checkbox"/>	Tourisme, hébergement et restauration

Détaillez les principales missions de votre association :

.....

.....

INSCRIPTION AUX COMMISSIONS

Indiquez les noms, coordonnées de vos représentants et le numéro de (la/les) Commission(s) permanente(s) de la CGEM auxquelles vous souhaitez participer :

Nom et Prénom du participant 1 :

.....
Fonction :
Tél direct :
Fax direct :
Email :

Numéros des commissions :
.....

Nom et Prénom du participant 2 :

.....
Fonction :
Tél direct :
Fax direct :
Email :

Numéros des commissions :
.....

Nom et Prénom du participant 3 :

.....
Fonction :
Tél direct :
Fax direct :
Email :

Numéros des commissions :
.....

Nom et Prénom du participant 4 :

.....
Fonction :
Tél direct :
Fax direct :
Email :

Numéros des commissions :
.....

Les commissions :

1	Afrique et Sud-Sud
2	ALE – Accords Commerciaux et UE
3	CGEM-International
4	Climat des Affaires PPP et accès à la Commande Publique
5	PME-TPE
6	E-Entreprise et E-commerce
7	Emploi et Relations Sociales
8	Énergie, Climat et Économie Verte
9	Éthique et Bonne Gouvernance
10	Financement des Entreprises
11	Fiscalité et Réglementation des Changes
12	Formation Professionnelle
13	Intelligence Économique
14	Investissement, compétitivité et compensation industrielle
15	Juridique & Modes Alternatifs de Règlement des Conflits
16	Logistique
17	Promotion de l'Entrepreneuriat
18	R&D et Relations avec l'Université
19	Relations avec les Institutions Internationales
20	Relations GE-PME
21	RSE & Labels

INSCRIPTION AUX FÉDÉRATIONS

Cochez une seule fédération interne ou externe en rapport avec votre secteur d'activité.

Ce choix comprend le droit de vote à la fédération interne si elle est choisie.

L'inscription au sein d'une fédération externe confère le statut d'observateur au sein de ladite fédération.

FÉDÉRATIONS INTERNES

<input type="checkbox"/>	Fédération des Entreprises d'Artisanat	Fédération de l'Enseignement Privé	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Fédération des Secteurs Bancaire et Financier	Fédération des Pêches Maritimes	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Fédération du Commerce et Services	Fédération des Industries Forestières, des Arts Graphiques et de l'Emballage	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Fédération de l'Automobile	Fédération de l'Agriculture	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Fédération des Industries Culturelles et Créatives		

FÉDÉRATIONS EXTERNES

<input type="checkbox"/>	Groupement des Industriels Marocains Aéronautique et Spatial	Fédération Nationale de l'Electricité, l'Électronique et des Energies Renouvelables	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Fédération Nationale de l'Agroalimentaire	Fédération de l'Energie	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurance et de Réassurance	Fédération Nationale des Agents et Courtiers d'Assurance au Maroc	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole	Fédération des Industries Métallurgiques, Mécaniques et Electromécaniques	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Fédération des Nouvelles Technologies de l'Information, des Télécommunications et de l'Offshoring	Fédération Nationale des Industries de Transformation et de Valorisation des Produits de la Pêche	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Fédération de la Chimie et Parachimie	Fédération des Industries du Cuir	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Fédération Nationale du Bâtiment et Travaux Publics	Fédération Nationale des Négociants en Céréales et Légumineuses	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Fédération Nationale des Promoteurs Immobiliers	Fédération Nationale des Associations de Microcrédit	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Fédération du Textile	Fédération de l'Industrie Minérale	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Fédération Nationale du Tourisme	Fédération Nationale de la Minoterie	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Fédération du Transport	Fédération Marocaine des Médias	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Fédération des Industries de Matériaux de Construction	Fédération Marocaine de la Plasturgie	<input type="checkbox"/>

ADHESION A LA CGEM

L'adhésion à la CGEM en qualité de membre est ouverte à toute personne morale qui satisfait aux critères et aux conditions d'admission tels que fixés tant par les statuts que par le règlement intérieur de la CGEM.

Peuvent adhérer en qualité de membres :

- Toute entreprise quelle que soit sa forme, personne morale, privée ou publique exerçant une activité commerciale ;
- Tout groupement d'intérêt économique ;
- Tout groupement national, régional ou local associatif professionnel d'entreprises ;
- Tout groupement national, régional ou local de professions libérales à caractère associatif à l'exclusion des ordres ;
- Toute coopérative ;
- Toute chambre professionnelle.

Dossier de candidature

Toute demande d'adhésion est à adresser à la CGEM (à l'attention du Directeur Général Délégué), accompagnée des pièces justifiant l'existence réelle et conforme aux lois en vigueur du groupement associatif professionnel.

Le dossier d'adhésion se compose de :

- Un dossier d'adhésion dûment renseigné ;
- Une copie des documents constitutifs du groupement ;
- Une copie du récépissé des dépôts légaux des documents constitutifs ;
- Une copie du PV de la dernière Assemblée Générale ;
- Une liste des membres du bureau ;
- La liste des membres du groupement ;
- Un règlement de la cotisation annuelle.

Instruction des demandes d'adhésion

La Direction Générale Déléguée instruit les demandes et les soumet pour décision d'acceptation ou de rejet.

Le Président ou le Vice-président Général, conjointement, avec le Président de la CGEM Région concernée (déterminée par la région dans le ressort territorial duquel est situé le siège du membre concerné) ou un Vice-président de la CGEM (si le siège du candidat est à Casablanca) sont habilités à se prononcer souverainement, conformément aux règles prévues par l'article 8 des statuts, sur l'acceptation ou le rejet de toute demande d'adhésion qui leur a été soumise.

La décision de rejet d'adhésion n'a pas à être motivée.

La décision d'acceptation d'admission est communiquée par lettre signée par le Président au futur membre.

L'adhésion prend effet à compter de la date de la lettre signée par le Président ayant notifié l'admission et rend exigible la cotisation annuelle au titre de l'année de l'exercice social en cours et ce, quelle que soit la date de prise d'effet de l'adhésion du membre.

En fonction de la demande d'adhésion, la décision d'acceptation du futur membre fixe l'affectation à une fédération sectorielle et l'affectation à une CGEM Région.

DROIT DE VERIFICATION ET DE CONTROLE

La CGEM se réserve le droit de vérifier et de contrôler, par ses soins ou par des tiers, à tout moment, la satisfaction par le membre des critères et des conditions d'admission au sein de la CGEM tels que fixés par les statuts et le règlement intérieur.

DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES

Sauf dérogations ou restrictions expresses prévues par les statuts ou par le règlement intérieur, tous les membres qui sont en situation régulière, tant vis-à-vis des statuts de la CGEM que de son règlement intérieur, bénéficient, au sein de la CGEM, des mêmes droits et sont assujettis aux mêmes obligations et ce, sans distinction.

Droits des membres

Chaque membre, dans la mesure où il est en situation régulière vis-à-vis de la CGEM, a le droit de participer à toute assemblée des membres, de prendre part à toutes délibérations et à tous votes, de participer aux travaux d'une ou de plusieurs commissions constituées par le Conseil d'Administration et de bénéficier de l'ensemble des services aux membres de la CGEM.

Obligations des membres

Dans l'exercice de leurs droits, de leurs activités au sein de la CGEM ou des fonctions ou tâches qui leurs sont dévolues, les membres s'engagent à :

- S'interdire toute immixtion, sans titre, dans la gestion de la CGEM ou d'empiéter sur les fonctions ou les attributions des organes de gestion ou de ses membres ;
- Respecter les statuts de la CGEM, le règlement intérieur et les décisions ou les résolutions régulièrement et valablement prises tant par le Conseil d'Administration que par l'Assemblée Générale ou par le Président ;
- S'interdire de réclamer toute rémunération ou contrepartie pour toutes interventions ou prestations opérées en tant que membre au profit de la CGEM, sauf accord préalable du Conseil d'Administration ;
- Participer activement aux Assemblées Générales des membres auxquelles ils sont convoqués ;
- S'interdire de faire au nom de la CGEM toute déclaration, communiqué de presse, ou d'adopter des prises de position s'ils ne sont pas expressément et/ou régulièrement habilités à cet effet.

COTISATION - NOMBRE DE VOIX

Le montant de la cotisation annuelle et le nombre de voix attribué au membre sont fixés selon les barèmes indiqués ci-après :

Statuts et règlement intérieur

Les statuts et le règlement intérieur de la CGEM sont à la disposition du public au siège de la CGEM, aux différentes CGEM régions et sur le site web de la CGEM : www.cgem.ma

**L'adhésion à la CGEM est renouvelée
par tacite reconduction au
1^{er} janvier de chaque année.**

BAREME DE COTISATION ET NOMBRE DE VOIX POUR LES ASSOCIATIONS ET LES FEDERATIONS

N°	CATÉGORIE DU GROUPEMENT ASSOCIATIF	COTISATION EN DHS	NOMBRE DE VOIX
1	Fédérations externes nationales représentées au Conseil d'Administration de la CGEM	30.000,00	20
2	Associations nationales	15.000,00	10
3	Associations régionales	7.500,00	5